

**El hafnawi G, S. Aouadi** ; Expérience de privatisation dans le monde ; Groupe de Recherche sur l'Ouverture , les Stratifications sociales et l'Accumulation .Institut d'Etudes du Développement Economique et Social ( I.E.D.E.S ) ; Paris 1 ; Juin 1989.

**L'Heriteau (M. F)** ; Le FMI et les pays du tiers monde ; I.E.D.E.S ; 1986.

**Hamadi (M)** ; Les fondements théoriques de la privatisation » Cahiers du CREAD n° 45, 3ème T. 1998.

**Mebtoul (A.)** ; L'Algérie face aux défis de la mondialisation » tomes 1 et 2, OPU, 2002.

**Mordacq (P)** ; Les marchés boursiers d'Europe Centrale et Orientale et leur environnement : une transition inachevée » Revue d'Economie Financière, Numéro hors série, 2001.

**Stiglitz (J)** ; La grande désillusion Edition Fayard Paris, 2002.

**Williamson (J)** ; Un train de réformes devenu un label galvaudé Revue Finances et Développement ; septembre 2003.

## Algérie : chronique d'un ajustement structurel

**R. Boudjema**

Bien que relativement vieille, la question de l'ajustement structurel en Algérie n'a pas fini de faire verser de l'encre dans les milieux académiques nationaux. Nous y revenons ici, dans le cadre d'une approche pédagogique qui en vise un bilan sommaire.

La présente réflexion est extraite d'une étude plus vaste que nous avons élaborée sur le développement algérien. Elle vise en priorité à mettre à la disposition des jeunes chercheurs en sciences sociales, les outils théoriques qui les aident à comprendre un peu mieux les causes et nature de la métamorphose opérée, voire subie par l'Algérie, depuis 1986.

### 1. Pourquoi le recours de l'Algérie au F.M.I. ?

Les difficultés de l'Algérie apparaissent au grand jour, en 1986. A la fin de cette année, les principaux indicateurs souvent utilisés pour apprécier l'état de santé économique d'un pays sont défavorables. Rappelons-en les plus importants :

- le taux de croissance des ressources de la nation est de - 3,5% contre 6,7% en 1985;
- le taux de croissance de la PIB est de - 0,9% contre près de 12% entre 1980 et 1985;
- le taux de croissance de l'excédent brut d'exploitation des branches d'activité est de - 9,4% contre 12,3% en 1985;
- le taux de croissance des exportations des biens et services est de - 43,6% contre 3,9% en 1985;
- le taux de croissance des importations des biens et services est de - 14,5% contre 3,8% en 1985;

- la balance des opérations courantes est déficitaire: - 15271,3 millions de dinars contre 4281,8 millions de DA en 1985;
- le besoin de financement des secteurs institutionnels est de -15573,6 millions de DA contre -3837,4 en 1985;
- l'encours de la dette est de 22,79 milliards de dollars contre 18,37 milliards de dollars en 1985;
- le rapport dette/exportations des biens et services est de 249,3% contre 130,6% en 1985;
- le rapport service de la dette/exportations des biens et services est de 56,7% contre 35,8% en 1985;
- le rapport recettes budgétaires/PIB est de 30,62% contre 36,81% en 1986;
- le rapport dépenses budgétaires/PIB est de 34,88% contre 33,57% en 1986;
- le rapport solde budgétaire/PIB est de - 4,26% contre 3,24% en 1985.

Quelle est l'origine de ce sombre tableau qui en dit long sur l'*incapacité défensive* du système économique algérien et l'*urgence de sa réforme*?

A cette question, correspondent trois types de réponses d'inégale pertinence.

- Selon la *première réponse* qui marque intensément le discours officiel, le *malaise* de l'Algérie et non son *mal*, s'explique par la chute du prix du pétrole (et du prix du gaz qui lui est indexé) sur le marché international. A titre d'illustration, de 39,5 dollars en 1981, le prix du baril est passé à 27,7 dollars en 1985 et à 14,8 dollars en 1986. La conséquence immédiate, notamment dans le contexte de la mono-exportation en est la baisse des recettes d'exportation. A son tour, celle-ci affecte la

capacité d'importation. L'appareil de production de biens et services s'en trouve alors pénalisé par la limitation des approvisionnements en inputs et biens d'équipement. Il en résulte une chute de la production globale qui perturbe bien des équilibres fondamentaux.

Cette mécanique est simple à comprendre dans un pays dont le financement de l'accumulation est *fortement dépendant* des recettes en devises issues des exportations des hydrocarbures. C'est ce que défendent pour le cas de l'Algérie, les experts du Centre d'Economie et de Finances Internationales (CEFI) lorsqu'ils notent: «Quand on sait que toute variation du brut de 1 dollar entraîne une variation de recettes d'exportations de 500 à 600 millions de dollars et que l'économie algérienne est fortement dominée par la rente pétrolière, on mesure alors l'impact que ce choc exogène est susceptible de produire au niveau de tous les comptes internes et externes de l'économie algérienne. Un impact aggravé encore par une détérioration vertigineuse des termes de l'échange qui passent de 109 en 1981-82 à 49 en 1986 (1980 =100).<sup>1</sup>

Cette approche qui impute les difficultés structurelles de l'Algérie à une cause exogène n'est pas naïve. Elle innocente «le mode d'administration» de l'économie algérienne mis en place depuis l'indépendance. Quand bien même, en situant le foyer des perturbations économiques sur la scène internationale, elle comporte l'avantage politique de n'accuser personne en particulier, elle a en revanche, l'inconvénient d'occulter ces inévitables questions: pourquoi un simple «choc externe» parvient-il à mettre durablement le système économique dans l'impasse? De quelle autonomie, de quelle capacité défensive, de quel degré de flexibilité, de quelle aptitude d'autoreproduction jouit alors ce même système? Et peut-on parler dans ce cas précis, de *système économique*?

<sup>1</sup> Centre d'Economie et de Finances Internationales, La Méditerranée Economique, Algérie- Editions Economica, 1990, P.453.

Il n'y a pas de réponses toutes faites à ces questions. Mais il est possible néanmoins d'en puiser les termes fondamentaux de la façon dont le pouvoir politique algérien a conçu le développement depuis l'indépendance et s'y est engagé en acteur quasi-exclusif.

- Selon la *seconde réponse*, les difficultés structurelles de l'Algérie sont imputables à la *nouvelle problématique de développement* mise en œuvre à partir des années 80 : le ralentissement de la vigueur industrielle et productive par la réorientation des investissements, la restructuration organique des entreprises publiques, les tentatives avortées de décentralisation de la planification, de mise en œuvre de nouveaux instruments de régulation, etc. sont accusés d'affaiblir le système économique national, d'opérer une rupture de sa *cohérence globale*.

La multiplication des centres de décisions, en l'absence d'un Etat véritablement régulateur, le coup sévère porté à l'esprit de groupe, la dislocation des synergies existantes ou potentielles, la démobilitation des cadres et du personnel ont transformé le système économique en « proie » qui subit sans capacité défensive, le moindre bouleversement de l'économie internationale.

Cette approche situe ouvertement la responsabilité de la crise dans le camp du décideur politique des années 80. Elle repose sur une hypothèse implicite de la comparaison entre la phase d'industrialisation des années 80, considérée comme désastreuse et celle des années 70 qui semble avoir des vertus productivistes.

S'il est vrai que les mesures techniques adoptées au début des années 80 ont fragilisé quelque peu le système économique, il n'est pas sûr qu'elles expliquent à elles seules, ses graves difficultés apparues quelques temps seulement après leur mise en œuvre. En effet, les réorientations et les restructurations tentées après le bilan de la première phase d'industrialisation, en tant que correction de ses dysfonctionnements, ont lieu pour l'essentiel, à l'intérieur de la même logique qui elle, date de l'après-indépendance. Peut-être que *le changement dans la continuité* opéré dans les années 80, a-t-il seulement accéléré la rupture du

système considérée comme inévitable, eu égard à sa paresse économique politiquement organisée d'une part et à sa forte dépendance à l'égard des ressources en devises, d'autre part.

- Selon la *troisième réponse*, le mal de l'Algérie de 1986 sanctionne le terme de l'espérance de vie d'un système dont le mode de fonctionnement est fondé sur une logique distributive qui subordonne l'économie et la société à la volonté politique. Les dégâts de ce mode d'organisation économique et sociale sont aujourd'hui connus. Il est possible de les résumer dans l'altération de l'effort productif en faveur de l'éclosion des comportements de recherche de rente, de réseaux clientélistes, de la corruption, etc.

Mais il faut souligner d'ores et déjà qu'un appareil de production guidé par d'autres impératifs que la productivité et la rentabilité n'a, par définition, aucune capacité d'autoreproduction. De ce fait, sa survie est impensable en dehors de sa prise en charge par l'Etat. Et dans ce contexte, aucun volume de ressources ne peut être suffisant pour assurer son *extension dans l'assujettissement politique*.

On notera à ce propos, que l'industrialisation algérienne a requis tôt, un recours aux emprunts extérieurs. Cette alternative s'appuie d'abord, sur la *rente anticipée* ; ensuite, sur le principe de *profitabilité* de l'endettement qui comporte une double signification :

- d'une part, les emprunts extérieurs permettent à un pays de se constituer rapidement un capital physique, notamment lorsque l'épargne domestique est insuffisante;

- et d'autre part, le coût nominal des emprunts (intérêts et remboursement du principal) est allégé par le taux d'inflation de l'économie internationale.

Fort de ce double avantage, le décideur politique met en œuvre dans les années 70, une politique d'endettement excessive visant à financer d'importants programmes d'investissements productifs.

A la mort du Président Boumediène en décembre 1978, la dette mobilisée de l'Algérie atteint 54 milliards de DA, soit 62% de la PIB. Quant au service de la dette, il s'élève à 6,6 milliards de dinars, soit 7,6% de la PIB et 25,7% des exportations. Une année plus tard, il grimpe à 14,4 milliards de DA, soit 39% des exportations. Entre 1975 et 1979, le taux de croissance annuel moyen de la dette est considérable: il s'établit à 56%.

Mais plus grave encore est le fait que les conditions dont est assortie la dette de l'Algérie dans les années 70 sont défavorables au sens où elles l'exposent à de graves difficultés financières.

Les taux d'intérêt et les délais de remboursement sont respectivement de plus en plus élevés et de moins en moins longs, notamment pour les crédits bancaires et les crédits fournisseurs qui représentent à la fin du second plan quadriennal respectivement 46,1 et 41,2%, du volume total des crédits contractés par l'Algérie à cette date. Ces données rendent suffisamment compte des menaces qui pèsent sur l'industrialisation algérienne et que couvrait sa première phase.

Aussi, dans ce contexte, était-il normal pour le décideur des années 80 de penser à y introduire des mesures d'infléchissement.

La décennie 80 s'ouvre par la mise en œuvre d'une politique économique caractérisée sur le plan interne, par une *réorientation des investissements*, voire un ralentissement de la vigueur industrielle et productive et sur le plan externe, par un *désendettement*.

Entre 1980 et 1984, le montant de l'encours de la dette a baissé : de 19,37 milliards de dollars, il passe à 15,94 milliards de dollars, soit en termes relatifs, une diminution de - 17,7%.

Quant au service de la dette, il augmente en valeurs absolues entre les deux années observées, passant de 4,03 à 5,13 milliards de dollars, soit une hausse de 27,3%. Ces deux montants représentent respectivement 27,1 et 37% des exportations des biens et services des mêmes années. L'augmentation de ce ratio

s'explique par deux facteurs: un volume de service de la dette qui augmente entre les deux années de 27,3% et des exportations des biens et services qui évoluent à un rythme de - 0,7%. En 1984, l'Algérie présente les ratios suivants:

-- Dette/PNB = 29,7% ;

-- Dette/Exportations = 108,5% ;

-- Service de la dette/Exportations = 37% ;

-- Intérêts/Exportations = 10,9%.

Les valeurs de ces ratios définies par les institutions internationales dans le cas d'un pays à fort endettement sont respectivement les suivantes: *plus de 50%*; *plus de 275%*; *plus de 30%* et *plus de 20%*.

En 1984, la situation financière extérieure de l'Algérie n'est donc pas extrêmement défavorable, bien qu'à cette date déjà, elle présente un *ratio de liquidité externe* (service de la dette/exportations des biens et services) supérieur à 30%.

Deux mois plus tard, en février 1985, Le président Chadli déclare devant les cadres du FLN, le caractère à la fois *réel et grave* de la *crise algérienne* imputée à une dégradation des moyens de paiements extérieurs du pays.<sup>2</sup>

La crise cesse ainsi d'être politiquement *taboue*. Pourtant, en septembre 1985, pour des raisons difficiles à percevoir, les experts du Fonds évaluent *positivement* la situation économique algérienne: «au cours des dernières années, notent-ils, l'Algérie a bien réussi sur le plan interne comme vis-à-vis de l'extérieur: le taux de croissance, avec une moyenne de 4% l'an depuis 1980 est exceptionnel, quels que soient les critères de comparaison retenus. Il est remarquable que cette performance ait pu être atteinte en même temps que la balance des paiements courants a été améliorée, revenant à l'équilibre en 1984, après deux années de déficit»<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Voir Révolution africaine, 8-14 février 1985.

<sup>3</sup> Rapport du F.M.I., cité par Véronique Maurus, le Monde du 7-12-1985.

Cet enthousiasme ne se justifie pas au regard des indicateurs économiques de l'Algérie à cette date, en particulier, son service de la dette. Ce qui a incité certains auteurs à y voir, soit la volonté des experts du Fonds *d'induire en erreur* les pouvoirs publics algériens, soit la volonté de *tromper* le Fonds lui-même, dans le cas où ces experts seraient eux-mêmes corrompus.<sup>4</sup>

Contrairement au diagnostic des experts du Fonds, d'autres analystes indépendants de l'économie algérienne soulignent le caractère très prononcé de son *désinvestissement industriel* à partir de 1984 et l'état critique du secteur agricole. A l'exception du secteur des hydrocarbures où la situation semble moins dramatique, l'appareil de production algérien se caractérise par «un outil industriel vieillissant et en partie obsolète».<sup>5</sup>

Les difficultés de l'économie algérienne ne tardent pas à apparaître au grand jour. La seconde moitié des années 80, correspondant au second plan quinquennal sera particulièrement difficile, par suite de l'effondrement des prix mondiaux des hydrocarbures.

En 1986, les exportations des biens et services diminuent considérablement. L'encours de la dette s'accroît. Il en est de même du service de la dette. Aussi, pour l'année observée, les valeurs des ratios d'endettement s'étaient-elles dangereusement modifiées. Les voici:

- Dette/PNB = 36,6%;
- Dette/ Exportations = 249,2%;
- Service de la dette / Exportations = 56,9%;
- Intérêts / Exportations = 17,3%.

<sup>4</sup> V.Maurus, op cit.

<sup>5</sup> Caroline Ardouin, Economie algérienne:quelles perspectives in Revue trimestrielle de la Documentation Française Maghreb- Machrek, n° 149, Juillet- septembre 1995, P.17

Quelle en est la signification? Un fait devenu «évidence» en Algérie: une forte dépendance de l'économie à l'égard des exportations des hydrocarbures. Une chute sensible de ces dernières suffit pour en soumettre les équilibres fondamentaux à rude épreuve. A titre d'illustration, entre 1985 et 1986, un écart négatif des recettes d'exportations de 4,96 milliards de dollars s'est soldé par un accroissement absolu de l'encours de la dette de 4,42 milliards de dollars. Le service de la dette lui, s'établit à 5,20 milliards de dollars. L'Algérie emprunte non pas pour financer son développement mais pour rembourser sa dette. Ce phénomène est désigné dans la littérature économique par *l'autonomisation* de la dette vis-à-vis des besoins de la sphère productive laquelle transforme la dette, atout du développement en *problème de dette*, entrave du développement. L'Algérie est réellement devant de sérieuses difficultés financières.

Mais le décideur politique n'entre pas immédiatement en relation avec le Fonds. Pourquoi? C'est à cette question que l'on tentera de répondre dans le point suivant

## 2. Pourquoi des accords tardifs avec le Fonds?

Malgré le marasme économique de 1986, les pouvoirs publics n'ont pas sollicité immédiatement l'aide du Fonds monétaire international. Il y a à ce rejet de l'aide financière internationale, une série de raisons objectives et subjectives que l'on observe dans la plupart des pays confrontés à des problèmes de balance de paiements. Ces raisons sont tellement inter reliées qu'il est difficile de les formuler séparément de manière intelligible. Pourtant c'est cet exercice que nous entreprenons dans les lignes qui suivent:

- *En premier lieu*, l'acceptation par un gouvernement de l'assistance financière conditionnelle du Fonds n'est pas en soi, un acte politique banal. Elle en dit long sur l'efficacité de sa politique économique et sa capacité de résoudre ses difficultés financières de manière autonome. Dans le cas de «l'Algérie des excès» où l'arrogance politique fait loi, le rééchelonnement ou toute autre mesure dictée par une quelconque autorité extérieure, nationale ou internationale est encore plus lourd (e)

d'interprétations et est source de vives craintes. Celles-ci et celles-là sont souvent si fortes et si violentes qu'elles engendrent au moins deux conséquences qui minorent considérablement les chances de succès de toute action qui requiert un minimum de «courage politique», de la part des gouvernants et de «cohésion» pour l'acceptation des sacrifices, de la part des gouvernés :

- d'une part, il est difficile pour les décideurs politiques qui pensaient avoir une lecture infaillible de l'histoire et ont crié tôt «Fontaine, nous ne boirons pas de ton eau» de s'exposer au regard public national et international avec un «verre à la main». Cette position porte sans aucun doute un coup sévère à la fierté politique, notamment dans un pays où la guerre de libération s'inscrit en constante dans le discours officiel. Il faut également souligner que «l'équipe Chadli» au pouvoir dans les années 80, motivée par la construction d'une *légitimité populaire*, en remplacement de la légitimité révolutionnaire ne pouvait pas être facilement acquiescente à des mesures qui sont de nature à en saper tôt, les fondements. Elle avait pour défi avoué de corriger le développement des années 70 pour mieux en fortifier la dynamique. Aussi, ne pouvait-elle pas en un nombre d'années de pouvoir limité, étaler déjà son obligation de frapper à la porte du F.M.I. et de se déclarer vaincue par la nouvelle problématique de transformation structurelle qu'elle a elle-même initiée à coup de slogans et de déclarations prolifiques.

L'aveu d'impuissance est d'autant plus difficile à faire que l'Algérie n'a jamais été confrontée à ce type de difficultés financières depuis l'indépendance. La comparaison aurait été facile à faire entre ceux qui ont jeté les bases de l'industrialisation nationale et ceux qui ont tenté d'en opérer les restructurations et réorientations. La culpabilité du décideur politique des années 80 aurait été sans appel, pour «l'homme de la rue» ;

- d'autre part, de nombreux groupes sociaux abreuvés durant longtemps de «vertus» ne sont pas disposés à admettre sans frictions, le fait que la politique économique décidée au plus haut niveau de l'Etat a échoué et qu'une tutelle étrangère est nécessaire pour en corriger les failles. Des images à forte sensation peuvent être actionnées avec vigueur: «nos dirigeants

sont dirigés», «nos révolutionnaires sont soumis», «nos socialistes adoptent des recettes libérales», «nos nationalistes ordonnent au pays une mise à genoux», etc.

Justes ou fausses, ces accusations brisent, lorsqu'elles se produisent, l'élan de solidarité nationale souvent recherché dans le cadre des défis historiques. Mais aussi, opposées à un gouvernement frileux, soucieux de ce qu'il pense être son image de marque, elles peuvent être «source» de bon nombre d'aventures politiques. Les plus immédiates observées en Algérie, résident dans le *report* de l'ajustement dans le temps comme pour faire admettre son coût à la population par le *coût du non ajustement* et sa mise en œuvre tardive *dans l'opacité* la plus totale. Quelle que soit la voie empruntée, la pédagogie politique faisant à chaque fois défaut, il est impossible, dans ces conditions, de s'attendre à une mobilisation particulièrement importante des groupes sociaux autour des objectifs de politique économique négociés.

- *En second lieu*, dans un contexte de crise financière aiguë, la valse politique est souvent de forte intensité. Aussi, les gouvernements successifs souvent illégitimes n'aspirent-ils qu'à terminer en «beauté» leurs courtes missions. Quand ils ne visent pas à transformer tour à tour, les structures de l'Etat en foyer de rente et d'autres privilèges personnels et à consolider les réseaux clientélistes, ils s'opposent aux mesures provocatrices de la population dont ils n'ont généralement pas le soutien. Se refusant chacun d'être comptable du passif de l'autre, ils se refusent à coltiner le statut de *volontaires de l'ajustement*.

- *En troisième lieu*, les autorités nationales, particulièrement dans les pays caractérisés par un faible volume et une structure peu diversifiée des exportations, subissent la tempête des chocs externes en y opposant seulement leur croyance à leur météorologie politique de «demain, il fera beau» sur le marché international, signifiant à leur esprit, le caractère *temporaire* de la crise financière. L'espoir fait vivre disent les sages. Mais dans l'attente de ses résultats, l'économie entre dans le cycle de la dépendance déséquilibrante dont l'atténuation à moyen terme est inconcevable sans une *forte facture sociale* à

*faible soutenabilité politique*. Un gouvernement qui n'attend, ne serait-ce que très peu, d'une source dont il n'a pas la maîtrise fait beaucoup confiance au hasard. Le risque de ce comportement est connu: il a ruiné bien des flambeurs.

- *En quatrième lieu*, le gouvernement d'un pays confronté à des difficultés financières a généralement tendance moins par ignorance que par démagogie à sous-estimer le caractère négatif des effets cumulés de son mode de conduite de l'économie. Aussi, se refuse-t-il à crier au «secours» international, tant qu'il existe des solutions (possibilité d'accès aux marchés internationaux) qui n'aliènent pas la souveraineté nationale et ne dérangent pas outre mesure, le consensus interne établi autour du partage de la rente sur lequel est fondée la reproduction du système. Cette option est en soi, un sacrifice de l'efficacité économique en faveur des visées plus directement politiques. Elle permet au décideur qui s'en sert de créer des gagnants immédiats sans désigner les groupes sociaux qui doivent en supporter les frais dans le futur. Le résultat final en est la préservation pendant un laps de temps de son image de marque. Mais cette option a une durée de vie limitée par l'ampleur des déséquilibres que génère le financement sans correction structurelle. A moyen terme, les distorsions du système économique deviennent si grandes qu'elles nécessitent des réparations à la fois brutales et profondes qui ne vont pas sans une forte facture sociale et une altération de la crédibilité des pouvoirs publics.

- *En cinquième lieu*, l'aide des organisations internationales est assortie d'une conditionnalité qui limite les possibilités d'action des pouvoirs publics et de la population. Elle affecte ainsi bien qu'inégalement et les intérêts des gouvernants et ceux des gouvernés. Exploitée fortement par le décideur politique, cette image d'un «FMI dévastateur» suffit parfois pour créer dans la société, des résistances aux recettes de gestion imposées de l'extérieur et une mobilisation de nombreux groupes sociaux, autour des objectifs de politique intérieure et des moyens qui y sont nécessaires y compris une *austérité draconienne*, dans le cadre du paiement de la dette étrangère. La thèse de «l'ennemi commun» rapporte souvent gros en politique, pour un gouvernement en crise d'autorité et de légitimité. Elle permet

d'atténuer temporairement le poids des contradictions internes. Pouvoir politique, partis politiques, syndicats, population font front commun pour défendre ce qu'ils considèrent comme les *acquis* de leur développement endogène.

Il faut souligner cependant que tous ces calculs en grande partie, «politiciens» rencontrent en Algérie, un terrain peu propice à leur vérification. En voici les obstacles dressés sur leur route, tels que formulés par un observateur averti du développement national.<sup>6</sup>

- L'Algérie est confrontée à un accès de moins en moins facile au marché international des capitaux. Cette situation rend son économie encore plus vulnérable aux variations négatives du prix de son article d'exportation;

- L'Algérie qui semble fortement attachée à ses options fondamentales et qui nourrit la crainte d'une rupture systémique, par suite d'une correction structurelle internationalement assistée est entrée en 1987-88, dans une phase de réforme économique «largement compatible» avec les conceptions libérales des institutions financières internationales (F.M.I., Banque Mondiale);

- les émeutes d'octobre 1988 sont une preuve que les Algériens sont de moins en moins disposés à accepter les privations et l'austérité;

- enfin, la présence de l'Algérie sur le marché international des capitaux est subordonnée à la mise en œuvre de politiques économiques approuvées par les institutions financières internationales.

Face à ces contraintes internes et externes non susceptibles d'être jugulées par des mesures internes, le décideur algérien se voit à partir de 1989, dans l'obligation de conclure avec le FMI des accords. C'est l'objet du point qui suit que d'en

<sup>6</sup> H. Bénissad, Algérie: Restructurations et réformes économiques 1979-93, OPU Alger, 1994, P. 164.

décrire de manière sommaire, les circonstances historiques et le contenu.

### 3. Le contexte historique et le contenu des accords de l'Algérie avec le Fonds

Le 30 mai 1989, moins d'une année après les émeutes d'octobre 1988 et dans un environnement national fébrile caractérisé entre autres facteurs, par l'approbation de la constitution instituant le multipartisme, la création d'associations et de syndicats autonomes, la multiplication des grèves et des manifestations, le gouvernement Merbah installa le 09 novembre 1988, conclut dans l'opacité la plus totale, un *premier accord* avec le FMI.

Cet accord porte sur un tirage de 480 millions de DTS et soumet l'Algérie à une série de conditions politiquement supportables, en raison de la possibilité de leur mise en œuvre, dans le respect du cadre institutionnel de type socialiste.

Ce qui est demandé au décideur politique par les autorités financières internationales est d'opérer une « contraction de la demande, par une politique monétaire plus austère, l'élimination du déficit budgétaire, le glissement du cours du dinar et la libéralisation des prix ».<sup>7</sup>

L'Algérie a consenti des efforts dans ces quatre directions en diminuant le taux de croissance de la masse monétaire, en supprimant le déficit budgétaire, en laissant le dinar se déprécier et en libéralisant les prix par la loi 89-12 du 05 juillet 1989, la relative aux prix et à la concurrence. A la fin de l'année 1989, la situation économique de l'Algérie devient alarmante: les exportations des biens et services ont du mal à croître; elles s'établissent à 10,486 milliards de dollars, soit une valeur légèrement supérieure à celle de 1986. L'encours de la dette est

<sup>7</sup> H.Bénissad, L'ajustement structurel, l'expérience du Maghreb, OPU, Alger, 1999. P. 59

de 26,1 milliards de dollars, le service de la dette, de 7,28 milliards de dollars et les intérêts, de 1,916 milliard de dollars. Quant au PNB, il se situe à 53,62 milliards de dollars, soit une valeur nettement inférieure à celle de chacune des années de la période 1985-88. Il est facile d'imaginer, compte tenu de ces données, le caractère défavorable de l'évolution des ratios d'endettement de l'Algérie, à la même date. En voici les valeurs :

- Dette/ PNB = 48,6%;
- Dette/ Exportations = 248,6%;
- Service de la dette / Exportations = 69,4%;
- Intérêts / Exportations = 18,3%.

Avec ces indicateurs, l'Algérie est incontestablement proche des pays à *fort endettement international*. Le gouvernement quitte la scène politique le 09 septembre 1989, à la suite d'un différend qui oppose le Premier Ministre au Chef de l'Etat, lié *officiellement* à la lenteur dans l'application de la réforme, notamment la loi sur les prix, datant du 05 juillet 1989.

Le gouvernement Hamrouche dit «réformateur» installé en septembre 1989, en remplacement du gouvernement Merbah semblait de l'avis d'un des ses membres, le Ministre de l'Economie, «donner une priorité à l'ajustement interne sur l'ajustement externe».<sup>8</sup>

En effet, sa conviction était forte quant à l'inefficacité d'une aide internationale sans la présence de conditions minimales internes de fonctionnement du système économique et à la nécessité d'accélérer le rythme d'application de sa réforme.

Cet engouement pour une rapide transformation économique et sociale est d'autant plus justifié, qu'officiellement, l'échec du gouvernement Merbah est imputé à la lenteur dans l'application des mesures correctrices du système économique. Le

<sup>8</sup> G. Hidouci, L'Algérie peut-elle sortir de la crise in Revue de la Documentation Française Maghreb – Machrek, Trimestriel, n° 149, Juillet-Septembre 1995, P.P.28-29.



gouvernement Hamrouche semble croire à cette version à en juger par le rythme élevé qu'il voulait imprimer à la réforme économique. Le but ultime en est de permettre à l'Algérie de mériter la confiance des institutions financières internationales et d'accéder au marché international des capitaux. On raconte même que le programme du gouvernement adopté par l'Assemblée Populaire Nationale est remis dans le secret le plus complet, au FMI pour approbation et soutien.

De l'avis du Ministre de l'Economie d'alors, G. Hidouci, la première année du gouvernement était consacrée au «changement des règles du jeu en matière économique et financière»: «mise en place d'une fiscalité minimum sur les capitaux gelés, les transactions monétaires et les plus-values, recapitalisation des banques, indépendance de la Banque centrale».

Au cours de la seconde année, «les finances publiques sont rééquilibrées..., un plan de désendettement de l'Etat est adopté..., les bas salaires sont augmentés..., des fonds publics sont dégagés pour la création d'emplois, le logement social, l'investissement dans l'agriculture et les moyens de consolidation de la santé économique et financière des entreprises publiques sont mis en œuvre, en collaboration avec les syndicats, les fonds de participations et les conseils d'administration».

Enfin, au cours de l'année 1991, une fois le système économique assaini, le gouvernement ajoute l'auteur «entrera avec succès avec les créanciers publics et privés pour définir les nouvelles conditions de remboursement de la dette et un soutien transitoire à la libération de l'économie sans recourir aux conditionnalités du rééchelonnement».

Mais «l'activité gouvernementale sera brutalement interrompue en juin 1991, par l'intervention de l'armée et la promulgation de l'état d'urgence au moment où créanciers publics (à travers le FMI) et créanciers privés (à travers ce qu'on

appelle le reprofilage) commençaient à fournir leur appui au programme des réformes».<sup>9</sup>

Ces réalisations et promesses positives obscurcissent davantage les raisons de l'éviction du gouvernement Hamrouche. Elles incitent à penser à tort ou à juste titre qu'il existerait en Algérie, un *pouvoir réel* qui serait hostile à la fois à une équipe gouvernementale *perdante* et à l'émergence d'une équipe gouvernementale *gagnante*. Ce même pouvoir, frileux de nature, aurait peur de toute crise et de toute dynamique qui menacerait différemment ses propres intérêts. Le gouvernement Hamrouche serait évincé, contrairement à son prédécesseur, moins pour cause d'exacerbation des difficultés de l'économie nationale que pour sa remise sur les «rails de la croissance», jugée dangereuse pour les rentiers du système. *Le système politico-économique algérien serait ainsi jalousement gardé par un pouvoir qui ne veut ni sa crise, ni sa reprise; l'une et l'autre étant préjudiciables à ses modalités de reproduction consensuelle.*

En vérité, il est coutumier de voir un gouvernement tirer la «couverture de son côté». Cela fait partie des mœurs politiques mêmes. En effet, à l'inverse de l'opposition politique qui a tendance à exagérer le moindre échec du gouvernement, le gouvernement a tendance à exagérer le moindre résultat positif de ses actes politiques.

Dans la pratique, le gouvernement des réformateurs s'est vu tôt, faute d'issues internes, dans l'obligation de se tourner vers les institutions financières internationales. Et bien qu'elle soit interrompue par la crise du Golfe qui contenait à l'esprit du décideur algérien, la promesse (non réalisée) d'une forte hausse du prix de pétrole, la négociation laborieuse d'un *second accord de confirmation*, commence au premier semestre 1990, pour aboutir à sa signature, le 03 juin 1991.

Cet accord est assorti d'un prêt de 300 millions de DTS (majoré en cas de nécessité d'une facilité de financement

<sup>9</sup> Tous les passages entre guillemets sont de G. Hidouci, L'Algérie peut-elle sortir de la crise? op cit. PP.28-29.

qui semble savoir choisir, sans tension, entre deux maux, le moindre, le gouvernement ne pouvait «plaire» au Fonds sans incidences internes graves, pas plus qu'à la population sans incidences externes graves.

Dans une conjoncture nationale extrêmement tendue, les pouvoirs publics mettent en oeuvre de manière intensive, la loi 89-12 antérieure à la conclusion du second accord et étendent le régime des prix libres à un grand nombre de produits, dérèglementent le commerce extérieur, prononcent la libre convertibilité commerciale du dinar et en dévaluent le cours.

Ces résultats ont fait dire à certains auteurs que le programme économique de l'Algérie négocié avec le Fonds, «est mené à bon port», malgré les caractéristiques sensibles du contexte de sa mise en oeuvre,<sup>12</sup> mais surtout, les tentatives de remise en cause de certains aspects de la réforme du gouvernement Hamrouche, jugés trop contraignants, voire dangereux pour la paix sociale, notamment par l'introduction du soutien des prix qui fait passer le fonds de compensation de 3,1 milliards de DA en 1991 à 10 milliards de DA, dans la loi de finances complémentaire et par l'assistance des entreprises publiques économiques par le Trésor, afin de leur permettre de verser les arriérés de salaires de leurs employés.<sup>13</sup>

Trois mois avant le terme de l'accord de confirmation, soit le 26 décembre 1991, le premier tour des élections législatives dites «propres et honnêtes» est tenu à l'avantage de l'ex-FIS qui escomptait une majorité absolue dans la future assemblée. La dynamique de remise en cause de ces résultats est vite enclenchée: des appels pour la sauvegarde de la démocratie et de l'Algérie sont lancés. En janvier, le Chef de l'Etat démissionne, l'armée intervient, l'assemblée nationale est dissoute et le second tour des élections prévu pour le 16 janvier est annulé. Le 14 janvier 1992, une instance politique désignée

<sup>12</sup> H. Bénissad, L'ajustement structurel- L'expérience du Maghreb, OPU Alger, 1999. P. 61.

<sup>13</sup> Voir M. Dahmani, L'Algérie à l'épreuve, op cit. P. 168.

par le «Haut Comité d'Etat» est créée par le Haut Conseil de Sécurité, avec à sa tête, un des chefs de la révolution algérienne, Mohamed Boudiaf. Le cycle de la violence commence. Le gouvernement Ghazali survivra à ces événements tragiques. Il exercera le pouvoir jusqu'à l'assassinat de Mohamed Boudiaf et sera remplacé par le gouvernement Abdeslam en juillet 1992.

Pendant les deux années 1991 et 1992, l'Algérie présente un visage économique peu plaisant. Ses indicateurs principaux et ratios d'endettement sont retracés par le tableau 1.

Le ratio de solvabilité de l'Algérie (dette/PIB) reste supérieur à 50%, malgré sa diminution entre 1991 et 1992, imputable à une diminution de l'encours de la dette. Les rapports (dette/exportations) et (service de la dette/exportations) se sont quant à eux, détériorés durant les deux années observées, en dépit de la baisse de l'encours et du service de la dette. L'explication en est dans la baisse de la valeur des exportations. Le rapport (intérêts / exportations) reste proche de la norme de 20% pendant les deux années. *L'Algérie est réellement en butte à des difficultés financières structurelles.*

B. Abdeslam qui réapparaît sur la scène politique, après «une traversée de désert» de plus de dix ans, ne semblait pas acquis à la problématique de la réforme initiée et exécutée en partie, par ses prédécesseurs. La raison en est facile à formuler: la transformation des structures que se propose d'opérer l'Algérie s'apparente à la *déconstruction* de ce qu'il est coutumier d'appeler sa «propre oeuvre», le secteur public industriel mis en place dans les années 70, alors qu'il était Ministre de l'Industrie, sous la présidence de Boumediène. L'espoir était faible de le voir changer d'avis, au point de sacrifier sa culture *dirigiste* pour un «discours du jour» gros des termes de FMI et de réchelonement qui mettent, à son esprit, en danger la souveraineté nationale.

Le résultat de cette *attitude anachronique*, par rapport aux nouvelles exigences du développement international, peut être deviné aisément: arrêter, quel que soit le degré de dégradation économique et sociale du pays, le «train de la réforme» en faveur d'une «économie de guerre». Il s'agissait dans un contexte

politique, économique, social et sécuritaire dégradé de «redonner vie» à la logique de construction *centralisée* de l'économie nationale. Toutes les mesures qui ne s'y inscrivaient pas ou favorisaient l'initiative privée, la liberté d'entreprendre étaient jugées inefficaces et déraisonnables à la fois. Comme pour le gouvernement précédent, le gouvernement Abdeslam tente d'opposer à la crise de l'économie, une *solution pétrolière*.

Le déficit budgétaire est actionné en faveur des entreprises publiques économiques et du soutien des prix des produits de large consommation : 135 milliards pour ces deux seules opérations en 1993. Des circulaires et décrets donnent l'exclusivité aux entreprises étatiques, dans le processus d'appropriation des ressources publiques. Les marchés publics des BTP y sont attribués, ainsi que les ressources publicitaires.<sup>14</sup> Les premiers responsables des entreprises publiques (PDG. et DG) sont nommés par les pouvoirs publics. Le commerce extérieur est re-monopolisé par l'affectation prioritaire des devises aux entreprises publiques économiques, la dépendance de la banque centrale vis-à-vis du Trésor est réinstaurée etc.

De telles mesures sont, par essence, un rejet des recommandations du Fonds. Elles traduisent moins la recherche d'une vraie solution à la crise qu'un *refus de principe* de son auteur de se plier aux pressions internationales, quel qu'en soit le coût économique et social immédiat ou futur.

En août 1993, le gouvernement Abdeslam quitte la scène politique, laissant derrière lui, après plus d'une année de pouvoir, une situation économique détériorée.

A la fin de l'année 1993, le ratio de solvabilité de l'Algérie demeure comme en témoigne le tableau 2 à un niveau supérieur à 50%, malgré une diminution sensible par rapport à 1992, imputable tant à l'accroissement du PIB qu'à la baisse de

<sup>14</sup> Il en est ainsi par exemple de la Circulaire N°4 du 11 octobre 1992 du Ministère de l'Intérieur qui requiert des Walis, l'attribution sélective des marchés de réalisation aux entreprises publiques locales des BTP.

l'encours de la dette. Le ratio (dette/exportations) a augmenté sensiblement passant à 233,6% contre 219,9% en 1992. Quant au ratio de liquidité, il atteint un niveau préoccupant de 82,2% contre 76,5% une année plus tôt.

Le gouvernement Malek remplace pour une courte période, le gouvernement Abdeslam. Il négocie dans le contexte difficile d'une cessation de paiements et d'une rupture de dialogue avec les autorités financières internationales, un troisième accord, le 08 avril 1994. Ce gouvernement cédera moins d'une semaine plus tard, soit le 11 avril 1994, la place au gouvernement Sifi.

Le troisième accord de confirmation de l'Algérie avec le Fonds couvrait une période de 12 mois (juin 1994-mai 1995). Ce dernier est suivi à son terme, d'un quatrième accord de «*facilité de financement élargie*» pour une période de trois ans: (juin 1995-mai 1998).

A la fin du mois de décembre 1995, Ahmed Ouyahia remplace Mokdad Sifi et forme son gouvernement, le 05 janvier 1996.

Les deux derniers accords que signent les autorités algériennes avec le Fonds au milieu des années 90, sont appuyés par des opérations de rééchelonnement dont l'effet est de desserrer, pendant une période donnée, la contrainte financière du pays. Le premier accord porte sur le rééchelonnement d'une dette de 9,8 milliards de dollars et le second, sur le rééchelonnement d'une dette de 7 milliards de dollars. Au total, 16,8 milliards de dollars ont fait l'objet d'un report de paiement.

Ce montant est composé du principal rééchelonné dans son intégralité et d'une partie des intérêts dus pendant les quatre années de la période de consolidation. Le délai de remboursement est fixé à seize années, avec un délai de grâce de quatre années.

En contrepartie de ces conditions financières, l'Algérie est tenue selon les experts internationaux, «de transformer en profondeur l'organisation et le système de gestion de l'économie pour passer d'une économie excessivement centralisée avec une

prépondérance de la gestion administrative excluant les initiatives, à une économie fondée sur le libre jeu des forces du marché et la concurrence, ouverte à l'échange et intégrée au marché mondial, dans l'ensemble de ses compartiments<sup>15</sup>. En bref, il s'agit de réformer en Algérie une «matière» relativement diversifiée, à cause principalement du poids initial qu'y occupe la sphère publique et du caractère marginal de l'économie de marché.<sup>16</sup>

Les actions qui s'imposent dans ce cadre sont classiques: libéralisation des prix, dévaluation du dinar, déréglementation du commerce extérieur, convertibilité du dinar, contrôle de la masse monétaire, résorption du déficit budgétaire, diminution du poids du secteur public grâce à la privatisation. Il est prévu:

- au *niveau des équilibres extérieurs*, de viabiliser sur le long terme, la balance des paiements, en faisant recours aussi bien à la contribution particulière du secteur des hydrocarbures, qu'au développement des exportations, attendu des autres secteurs d'activités économiques (dont l'agriculture et la P.M.E industrielle) et d'aménager un profil raisonnable du service de la dette;

- au *niveau des équilibres internes*, un solde positif et permanent du Trésor public dans le cadre de la stabilisation macro-économique et de l'accumulation des ressources nécessaires au financement de la relance de l'investissement.

Le but de la nouvelle politique économique menée en Algérie, sous l'autorité du Fonds est de relancer la croissance de l'économie hors hydrocarbures, estimée à 5% sur les trois années 1995-97 et dégager des excédents suffisants pour le paiement du service de la dette qui sera contraignant à partir de 1998.

<sup>15</sup> Document de travail de l'Organisation Mondiale du Commerce du 11 juillet 1996, P. 3.

<sup>16</sup> A. Benachenhou. Bilan d'une réforme économique inachevée en Méditerranée, Revue du CREAD, n° 46-47, 4<sup>ème</sup> trimestre 1998 et 1<sup>er</sup> trimestre 1999, P. 67

Dans un contexte économique, social et sécuritaire détérioré, les pouvoirs publics algériens mettent en œuvre de manière *rigoureuse*, l'ordonnance d'ajustement structurel. Les mesures qui rendent compte en théorie, de la volonté du gouvernement de rompre avec les règles d'administration centralisée de l'économie nationale sont à la fois nombreuses et variées.

Nous les énonçons ci-dessous de manière succincte, à partir des documents de l'Organisation Mondiale du Commerce portant *Accession de l'Algérie. Aide mémoire sur le régime de commerce extérieur* et du Fonds monétaire international intitulé *Algérie : stabilisation et transition à l'économie de marché*.

- Les pratiques des subventions des prix et de contrôle des marges bénéficiaires se sont réduites progressivement entre 1994 et 1995, pour être abolies à partir de 1996, remettant ainsi en cause la loi de 1989 qui prévoyait pour une catégorie de produits, des prix réglementés. De plus, les produits dont les prix intérieurs étaient considérés comme inférieurs, aux coûts économiques internationaux (produits pétroliers, gaz, électricité, eau) sont revus à la hausse. Il en est de même des intrants des produits agricoles, des loyers des logements publics, des prix de la construction des logements sociaux.

- La loi sur la concurrence promulguée en janvier 1995 définit un cadre d'action des règles du marché: liberté des prix et d'entreprendre dans les domaines commercial et industriel, abolition des monopoles de droit et les exclusivités, protection de la liberté des agents économiques par la surveillance et l'interdiction des actions anticoncurrentielles et abusives (limitation volontaire ou contrôle de la production des débouchés ou de l'investissement, refus de vente, ventes concomitantes ou discriminatoires). Un organe de surveillance est créé à cet effet: il s'agit du Conseil de la concurrence qui vient s'ajouter aux autres structures chargées de la concurrence et des prix du Ministère du Commerce et aux tribunaux compétents.

- L'acte d'investir prend une *signification libérale*: l'ordonnance d'octobre 1995 portant promotion des

investissements l'étend d'une part, à toute activité de biens et services y compris le transport aérien, la distribution d'eau potable et la production d'énergie tous contrôlés jadis exclusivement par l'Etat, et d'autre part, à toute personne morale ou physique résidente ou non résidente. Un organe chargé d'appliquer les mesures d'encouragement et de soutien de l'investissement est créé: il s'agit de «l'Agence pour la promotion de soutien et de suivi des investissements» dite APSI qui détient des prérogatives de puissance publique dans le domaine de l'octroi des avantages fiscaux.

- Des ajustements du cours du dinar sont opérés, ce qui en a provoqué une dépréciation sensible par rapport au dollar américain. A titre d'illustration, le taux de change du dollar passe de 23,3 DA en 1993, à 35,1 DA en 1994, 47,7 DA en 1995, à près de 55 DA en 1996 et à 57, 8 DA en 1997.

- Le commerce extérieur est déréglementé. Les exportations sont libéralisées. Elles peuvent porter désormais sur tous les biens et services à l'exception des biens historiques et archéologiques. La liste des produits interdits à l'importation établie en avril 1994 est supprimée, la même année. Les droits de douane sont revus à la baisse: de 60 à 45% entre 1996 et 1997. Les autorisations de paiements pour des dépenses non touristiques (voyages d'affaires, transferts de salaires, frais de publicité) de santé et d'éducation sont déléguées jusqu'à un certain plafond annuel aux banques commerciales et au-delà de ce plafond, à la Banque d'Algérie. Enfin la convertibilité commerciale du dinar est établie.

- Les prises de participations étrangères dans les banques algériennes sont autorisées. Il en est de même de la vente des unités de production publiques, de l'ouverture au secteur privé, du capital de la plupart des entreprises publiques, d'abord limitée en 1994 à 49%, ensuite illimitée en 1995, de la liquidation des entreprises publiques locales au nombre de 827 sur 1300, de l'octroi de l'autonomie à 22 grandes entreprises publiques, de la privatisation d'environ 200 entreprises locales, de la mise en œuvre d'un plan de restructuration de 10 offices publics d'importation et de distribution de produits alimentaires et des

compagnies de chemin de fer, de gaz et d'électricité. Enfin, un programme de privatisation est conçu pour 250 grandes entreprises publiques.

- Restructuration et recapitalisation des banques commerciales publiques par un apport de nouvelles liquidités et par une reconversion des créances, élimination des plafonds des taux bancaires débiteurs, fixation puis suppression du plafonnement à 5% des marges bénéficiaires des banques, en vue de stimuler une formation concurrentielle des taux d'intérêts et de développer l'épargne financière, imposition en 1995, d'un coefficient de suffisance de capital (fonds propres/actif) de 4% et devant atteindre 8% en 1999, selon les normes du Bureau des Règlements Internationaux (ratio Cooke), fixation aux banques commerciales d'un coefficient de réserves obligatoires de 3% des dépôts (à l'exclusion des dépôts en devises) rémunérées à 11% par an, création en 1995, d'un marché de changes interbancaire en remplacement des séances de fixing de 1994, tenues dans le cadre de l'instauration du régime de flottement dirigé, création en 1996, dans le cadre du développement du marché des changes, de bureaux de change.

- Alourdissement de la pression fiscale (élargissement de l'assiette de la TVA par une réduction des exemptions, instauration de la TVA sur les produits pétroliers), redéfinition des dépenses prioritaires de l'Etat en tenant compte de la nécessité de l'élimination des subventions à la consommation et de la maîtrise des dépenses salariales de l'Etat.

- Comme solutions visant à atténuer le coût social de l'ajustement, il est créé en 1994, un régime d'assurance-chômage et un programme de travaux d'utilité publique médiocrement rémunérés.

Ces mesures traduisent un véritable «remue-ménage» intérieur difficilement supportable dans un pays longtemps coulé dans le moule de l'étatisme. Une dégradation économique et sociale peut en résulter, notamment en l'absence d'un Etat capable de coordonner rapidement l'ensemble des actions de stabilisation macro-économique. Examinons pour nous en

convaincre quelques grands économiques et sociales de l'Algérie pendant la période de rééducation observée.

#### 4. La dimension monétaire et financière de l'ajustement structurel

- Dans le domaine de la gestion de la dette: après la demande de rééchelonnement de sa dette introduite par l'Algérie auprès des créanciers multilatéraux, ses entrées de capitaux ont diminué en raison de la cessation de garantie de ses crédits par les organismes officiels de crédit à l'exportation. Il en est de même de ses emprunts extérieurs: 4,5 milliards en 1994, 3,2 milliards en 1995 et 1,7 milliard en 1997. On est loin de la valeur similaire observée à la fin des années 80 et du début des années 90 qui excède le seuil de 6 milliards par an.

Cette limitation du recours à l'endettement n'aurait sans doute pas été possible si l'Algérie n'avait pas bénéficié d'une aide substantielle à la balance des paiements. Celle-ci lui est accordée en grande partie, sous forme de rééchelonnement de sa dette, permis par les créanciers des clubs de Paris et de Londres. On estime le volume de cette aide à «30 milliards de dollars environ répartis à raison de 10,3 milliards en 1994; 9,3 milliards en 1995; 6,3 milliards en 1996 et 4,7 milliards en 1997».<sup>17</sup>

-- La dette de l'Algérie est pour l'essentiel, une dette à moyen et long terme. Celle-ci augmente d'année en année entre 1993 et 1996, au détriment de la dette à court terme. En 1998, les deux types de dette représentent respectivement 99,3% et 0,7% contre 93 et 7% respectivement en 1993. (Tab. T.3).

--- La dette à moyen et long terme de l'Algérie est dominée avant les opérations de rééchelonnement, par trois catégories de crédits qui sont par ordre d'importance du poids respectif qu'ils y occupent, les suivants: les crédits bilatéraux (crédits gouvernementaux directs et crédits acheteurs et fournisseurs assurés), les crédits financiers (crédits-bails, reprofilage,) et les

<sup>17</sup> F.M.I., Algérie: Stabilisation et transition à l'économie de marché, P. 88

crédits multilatéraux. Ces catégories de crédits représentent en 1993 respectivement 63,9; 17,9 et 12,4% de la dette à moyen et long terme, soit un total de 94,2%. En 1998, ce classement sera sensiblement modifié. Les trois premières catégories de crédits représentent moins de 50% de la dette à moyen et long terme. Les crédits bilatéraux et les crédits financiers ont, à la fin de cette année, considérablement diminué. Les premiers n'occupent que 26,8% du total de la dette et le seconds seulement 2,4%. Ces diminutions se sont faites en faveur des crédits multilatéraux et des crédits de rééchelonnement dont les parts sont de 19,9% et 50,3% respectivement. (Tab.T.4).

-- Le rapport dette / PIB s'élève en 1993 à 52,1%. Sous l'effet conjugué de l'augmentation de l'encours de la dette et de la baisse du PIB, il atteint près de 70% en 1994 et 76,1% en 1995. A partir de 1996, il affiche une tendance à la baisse, en raison de la diminution de l'encours de la dette. Il demeure cependant relativement élevé en 1998: plus de 64%.

-- Le ratio dette/exportations de biens et services s'établit en 1993 à 247%. En 1994, il grimpe à 331,7%, en raison de l'accroissement de l'encours de la dette et de la baisse sensible des recettes d'exportations. Malgré sa tendance à la baisse observée entre 1995 et 1997, qui s'explique par la hausse de la valeur des exportations, il reste en 1998, largement supérieur à chacun des niveaux enregistrés pendant les années 1990-93.

-- Le service de la dette s'élève à 9,050 milliards de dollars en 1993, soit 86,9% des recettes d'exportations. En 1994, c'est-à-dire après rééchelonnement, il chute à 4,520 milliards de dollars, soit 50,4% des recettes d'exportations. Entre 1996 et 1997, il est encore plus faible: moins de 4,5 milliards de dollars, soit moins de 32% de la valeur des exportations des mêmes années. En 1998, il s'élève à 5,180 milliards de dollars, soit 47,5% de la valeur des exportations des biens et services.

-- Enfin, le rapport service de la dette/ PIB passe de 18,3% en 1993 à 11,01% en 1998. Sa plus faible valeur égale à 9,3% est observée en 1996, suite à une augmentation sensible du PIB de 10,35% par rapport à 1995. (Tab.T.5).

- Dans le domaine des échanges extérieurs, il est possible d'établir les observations suivantes:

-- les exportations algériennes sont dominées par les exportations des hydrocarbures. La part de celles-ci dans celles-là augmente d'année en année durant la période observée. En 1998, elle atteint près de 99%. La mono-exportation *reste alors de rigueur avant et après l'ajustement*; ce qui prouve que le prix du pétrole continue de jouer un rôle central dans la réussite du redressement macro-économique, parce qu'il détermine à lui seul, largement le montant des exportations des biens et services du pays. On ne peut de ce fait qu'émettre des *réserves* quant à l'efficacité de la stratégie de diversification que comporte entre autres objectifs, le programme d'ajustement structurel du Fonds;

-- les importations se sont considérablement contractées pendant la période d'ajustement structurel. Leur valeur passe de 9,15 à 8,130 milliards de dollars entre 1994 et 1997. Aussi, l'excédent de la balance commerciale au sens strict qui est observé à partir de 1995, s'explique-t-il plus par la compression des achats extérieurs du pays que par l'accroissement de ses ventes de même nature. Un tel procédé ne va pas sans pénaliser l'appareil de production des biens et services et par conséquent, les besoins sociaux. Il s'inscrit néanmoins dans le cadre de la problématique de l'ajustement structurel qui se résume dans la nécessaire résorption du déficit des paiements courants du pays membre du Fonds assisté. En 1997, le solde courant de l'Algérie est positif: il s'élève à 3,46 milliards de dollars, soit 7,35% du PIB contre 2,7% une année plus tôt et -5,4% en 1995;

-- enfin, l'Algérie a pu, grâce à ses opérations de rééquilibrage et excédents commerciaux, reconstituer ses réserves de change qui s'établissent en 1997 à plus de 8 milliards de dollars, soit 9,4 mois d'importations des biens et services. Les données similaires observées en 1993 sont respectivement de 1,5 milliard de dollars et 1,9 mois. (Tab. 6). Ces réserves permettent de protéger la valeur de la monnaie nationale. En effet, le taux de change du dollar américain, comme l'indique le tableau 6 s'établit

à 23,3 DA en 1993, à 35,1 DA en 1994, 47,7 DA en 1995, 54,8 DA en 1996 et à 57,8 DA en 1997. Aussi, s'est-il déprécié de 50,6% en 1994, de 36% en 1995, de 15% en 1996 et seulement de 5,4% en 1997.

- Dans le domaine des finances publiques, la réforme fiscale (élargissement de l'assiette de la TVA par une réduction des exemptions, accroissement des impôts sur les bénéfices réinvestis de 5 à 33%) ne semble pas avoir assuré à l'Etat une plus forte indépendance vis-à-vis des recettes issues des hydrocarbures.

-- La dévaluation du dinar et le léger accroissement du prix mondial des hydrocarbures, se sont soldés par une augmentation notable des recettes publiques. Celles-ci s'élevèrent en 1997 à 926,7 milliards de dinars. Dans ce montant, les recettes tirées des hydrocarbures occupent avec 592,5 milliards de dinars, 64% contre seulement 57,8% en 1993. Quant aux recettes composées de recettes non fiscales et de recettes fiscales (impôts sur le revenu, les bénéfices, les biens et services, les droits de douane et les timbres et enregistrements), elles s'établissent à 334,2 milliards de dinars, soit 36% contre 135 milliards de dinars et 42,2% du total en 1993. On notera qu'entre 1993 et 1997, les recettes publiques provenant des hydrocarbures se sont multipliées par près de 3 contre seulement 2,47 pour les recettes fiscales et non fiscales. On impute la faible part dans le PIB du produit des taxes hors hydrocarbures au faible poids du PIB hors hydrocarbures dans le PIB total, lequel rend compte de faibles rythmes de croissance de «l'Algérie économique non pétrolière».

-- Les dépenses budgétaires s'élevèrent en 1997 à 845,2 milliards de dinars, soit 2,16 fois leur niveau de 1993. Dans ce montant, les dépenses de fonctionnement (salaires de personnel, pensions des moujahidine, matériels et fournitures) occupent avec 643,2 milliards de dinars, 76% contre 24% pour les dépenses d'équipement. Par rapport au PIB, les dépenses budgétaires représentent 31% contre 33,6% en 1993. Le ralentissement de la dépense publique qui n'est pas sans effet sur le fonctionnement des services collectifs, notamment l'éducation, la santé et l'infrastructure économique, s'explique par un resserrement de la

politique des revenus, une compression des dépenses d'investissement, une suppression des subventions, par suite de la libéralisation des prix.

-- Comme l'indique le tableau 7, les recettes budgétaires passent entre 1993 et 1997, en termes de PIB de 27,6 à 34% et les dépenses de même nature de 33,6 à 31%. Cette inégale progression des recettes et dépenses budgétaires pendant la période d'ajustement a permis d'améliorer graduellement le solde global du Trésor : de - 8,7% du PIB en 1993, il passe à - 4,4% en 1994; - 1,4% en 1995; 3% en 1996 et enfin à 2,4% en 1997.

- *Dans le domaine monétaire*, maintes mesures sont introduites en vue de faire jouer au système bancaire un rôle actif dans l'économie nationale, plus précisément dans le processus de collecte, de transformation et d'affectation des ressources monétaires.

En effet, jusqu'à la fin des années 80, les entreprises publiques sont régies par des mécanismes qui sont loin de définir un quelconque « mode de gestion ». Les prix de leurs biens et services, leurs niveaux d'emplois, leurs investissements, les rémunérations de leurs personnels, leur mode d'organisation en monopoles, etc. sont définis par l'Etat en fonction des considérations politiques et sociales peu respectueuses des impératifs de la productivité et de la rentabilité. Dans ce contexte négateur de la rigueur budgétaire, il est difficile d'attendre d'elles, d'autres effets qu'un gaspillage de leurs ressources, une sous-utilisation de leurs capacités de production et un accroissement de leur degré de dépendance financière à l'égard de l'Etat.

Dans ce même contexte, il est difficile également d'attendre des *institutions financières* placées sous le contrôle exclusif de l'Etat et spécialisées par secteur d'activité, qu'elles s'écartent de la logique même de fonctionnement de ces entreprises et qu'elles exercent d'autres fonctions que de mettre à leur disposition des ressources, indépendamment des critères de risque, de rentabilité et de concurrence. Etant pour l'essentiel de *simples guichets* au service des entreprises qui y sont domiciliées, ces institutions financières forment ensemble, avec la banque

centrale qui les alimente en liquidités, un simple outil de financement des besoins du secteur public et en aucun cas, « un système bancaire et financier » régi, dans ses opérations d'intermédiation financière, par les lois du marché.

En 1986, les pouvoirs publics prennent conscience, par suite de la baisse des prix mondiaux des hydrocarbures, de leur incapacité d'entretenir plus longtemps « l'édifice économique et financier » national mis en place en période de « vaches grasses ».

En 1987, le Trésor met un terme à sa prise en charge financière de l'investissement public global pour se limiter à l'infrastructure et aux activités stratégiques. En 1988, les banques sont autorisées à étendre leurs activités à toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité; le statut de « banque spécialisée » s'en trouve ainsi automatiquement aboli et l'ère de la concurrence financière s'ouvre.

En avril 1990, la loi n°90-10 relative à la monnaie et au crédit consacre l'indépendance de la Banque d'Algérie à l'égard du Ministère des Finances. Elle lui confère ainsi une marge de manœuvre importante dans la conduite de la politique monétaire, sous l'autorité du Conseil de la Monnaie et du Crédit chargé de définir des politiques de la monnaie, du crédit, de change et de la dette. A celui-ci, s'ajoute la Commission Bancaire chargée de veiller au respect par les banques et établissements financiers des dispositions prises par la Banque d'Algérie. Ce nouveau dispositif institutionnel ne tardera pas à être suivi, sous la pression du Fonds, de mesures vigoureuses mises en œuvre entre 1994 et 1997. On peut retenir:

-- la fixation d'un taux de réserves obligatoires aux banques commerciales de 3% rémunérées à 11,5% ;

-- la mise en place d'un régime d'adjudication pour la vente, aux banques commerciales et aux compagnies d'assurance, de bons du Trésor négociables comportant un taux d'intérêt de 22,5% au début de 1996 et de 17,5% à la fin de cette même année, en raison de la réduction du taux d'inflation;



-- la libéralisation des taux de rémunération des dépôts par les banques commerciales et la suppression du plafonnement des taux d'intérêts débiteurs;

-- la prise en charge par l'Etat des créances improductives des banques sur les entreprises publiques, d'un montant de 275 milliards de DA;

-- la recapitalisation des banques sur la base de contrats entre les dirigeants des banques et l'Etat, lesquels contraignent les premiers au respect du ratio des fonds propres et le second, au respect de l'autonomie de décision des banques.

-- la définition des règles prudentielles: les banques doivent tenter de limiter la concentration des risques dans le cadre de l'exercice de leur fonction principale. Elles ne peuvent s'engager sur des découverts qui excèdent 15 jours du chiffre d'affaires et sont tenues de classer les créances par degré de risques encourus et de constituer des provisions pour risque de crédit;

-- la recapitalisation de la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP), dans le cadre de sa transformation en banque spécialisée dans le financement du logement.

Toutes ces mesures destinées à adapter le système bancaire au rôle d'intermédiation financière ont permis de modifier de manière notable la situation monétaire de l'Algérie pendant la période d'ajustement. Le tableau 8 appelle les observations suivantes:

-- la progression de la masse monétaire (M2)(monnaie et quasi-monnaie) s'est ralentie: son taux passe de 21,5% en 1993 à 18,5% en 1997. Durant les années 1995 et 1996, il est encore plus faible: 10,5% et 14,4% respectivement. Ce taux masque les disparités qui existent entre les deux composantes de la masse monétaire. A titre d'illustration, la monnaie s'est accrue de 6,6% en 1994, 9,1% en 1995, 13,5% en 1996 et de 14,2% en 1997. Malgré son irrégularité manifeste, ce taux reste de loin inférieur au taux de 20,8% observé en 1993. Le taux de croissance de la quasi-monnaie passe de 24,5% en 1993 à 26,1% en 1997 après

avoir atteint des niveaux différents de 37,2% en 1994, 13,2% en 1995 et 16,4% en 1996;

-- les exigibilités (M3), (c'est à dire, l'ensemble de la masse monétaire et des dépôts à la CNEP) se sont accrues à un taux de 19,7% en 1993 et de 16,9% en 1997. Au sein de cet ensemble, les dépôts à la CNEP ont varié de 11,7% en 1993 contre moins de 8% en 1994, 1995 et 1997;

-- le crédit à l'Etat a diminué sensiblement pendant la période d'ajustement: de 57,5% en 1993, son taux de croissance tombe à - 14,7% en 1997;

-- le taux de croissance du crédit à l'économie s'établit en 1997 à -3% après avoir atteint un point culminant de 85% en 1995;

-- le rapport de la circulation fiduciaire et de la masse monétaire (1\*/3 dans le tableau 8) oscille entre 31 et 32% entre 1994 et 1997. En 1993, il est légèrement plus fort : près de 34%;

-- le rapport entre la monnaie et la masse monétaire (1/3 dans le tableau 8) affiche une tendance à la baisse en faveur du rapport entre la quasi-monnaie et la masse monétaire ( 2/3 dans le tableau 8). Entre 1993 et 1997, le premier passe de 77,2 à 62% et le second de 28,5 à 32%;

-- le rapport de la circulation fiduciaire au PIB (1\*/PIB dans le tableau .8) diminue durant la période observée: de 18,5% en 1993, il chute à 12,5% en 1997;

-- le ratio de liquidité (3/PIB dans le tableau 8) passe de 54 à près de 40%. Il en est de même de la part des exigibilités dans le PIB (4/PIB dans le tableau .8). Celle-ci s'élève en 1997 à 46,4% contre 65,3% en 1993 ;

-- enfin, la part du crédit à l'Etat dans le PIB (6/PIB dans le tableau .8) décroît sensiblement entre 1993 et 1997: de 21,6% en 1993, il tombe après avoir dépassé 31% en 1994, à 8,8% en 1997. Quant à la part du crédit à l'économie dans le PIB, elle augmente

entre 1993 et 1996 de 19,0 à 31,1%. En 1997, elle n'est que de 26,5%.

Ces quelques données rendent compte des efforts accomplis par les autorités monétaires dans le sens de la *maîtrise de l'expansion monétaire* et de la mise en place d'une intermédiation financière. En témoigne la tendance à la baisse du taux de croissance de la masse monétaire et des rapports de la circulation fiduciaire à la masse monétaire et de la masse monétaire au PIB (ratio de liquidité). Cette situation a permis, malgré une forte dévaluation du dinar, de mieux contenir le rythme d'inflation, estimé à près de 6% seulement en 1997, contre 38,4% trois années plus tôt.

### 5. La dimension économique et sociale de l'ajustement structurel

Bien des travaux consacrés à l'ajustement structurel dans les PVD, soulignent avec insistance, l'absence de compatibilité à court terme entre les objectifs restrictifs liés à la résorption des déséquilibres macro-économiques et les conditions de la croissance. Bien plus, ils imputent pour la plupart au FMI, tous les «malheurs économiques et sociaux» observés dans un pays donné, pendant et après l'ajustement. Le Fonds est ainsi présenté comme ce «grain de sable» qui dérange la mécanique économique et sociale nationale.

Un tel constat présente *quatre insuffisances* immédiates qui en minorent considérablement la pertinence:

- en premier lieu, il innocente les décideurs politiques dans la gestion désastreuse de la dette;
- en second lieu, il dérive d'un cadre hypothétique discutible aux termes duquel, l'ajustement structurel serait une «ordonnance de développement» et non plus un simple redressement économique orienté vers la nécessaire résorption du déficit de la balance des paiements courants;

-- en troisième lieu, il omet le point de départ de l'ajustement structurel: une crise financière grave que les pouvoirs publics ne sont pas capables de surmonter de manière autonome;

-- en quatrième lieu, il ne repose nullement sur une comparaison éventuelle du «coût de l'ajustement structurel» et du «coût du non ajustement»: en d'autres termes, que se serait-il passé si la correction structurelle n'était pas assistée financièrement par le Fonds?

Au-delà de ces limites auxquelles se heurtent la plupart des travaux descriptifs qui y sont consacrés, l'ajustement structurel pose à l'analyste dans les pays qui y sont soumis, des problèmes méthodologiques et conceptuels complexes. En effet, il n'est pas sûr de pouvoir comparer avec «intelligibilité», *l'avant et l'après ajustement structurel*. En voici la raison: définis par rapport aux lois du marché, les concepts de la science économique (prix, emplois, taux de change etc.) ne renvoient pas à la même réalité que dans une économie «étatiste» dont la logique de fonctionnement est d'abord politique. Conçu ainsi, l'ajustement structurel est une «*rupture conceptuelle*» qui rend malaisée une description statistique dynamique.

Néanmoins, il est coutumier de sacrifier cette précaution, au profit de la nécessité de repérer, même avec des indicateurs peu performants, l'ajustement structurel. Tel sera également notre souci dans ce propos.

Sous l'effet conjugué de la rupture ou de la rareté des approvisionnements en matières premières et semi-produits, par suite de la chute drastique des importations, de la dévaluation du dinar, de la hausse des taux d'intérêt, des penuries d'équipement, des conflits sociaux, de l'accroissement des prix de production des produits des entreprises dans le cadre de la recherche de la rentabilité, l'appareil productif national est sévèrement pénalisé. Les conséquences en sont les suivantes:

-- la dissolution de plusieurs entreprises: au 30 juin 1998, on estimait le nombre à 813 dont 134 soit 16% sont des entreprises publiques économiques (EPE) et 679 soit 84% sont des entreprises publiques locales (EPL). Les secteurs d'activité les plus affectés sont l'industrie: 443 entreprises, soit 54,5% contre 249 soit 30,6% pour les BTPH, 98 soit 12% pour les services et 23 soit près de 3% pour l'agriculture. Dans tous les secteurs d'activité observés, les dissolutions sont plus importantes au niveau local: sur 679 entreprises, 383 soit 56,4% appartiennent à l'industrie, 195, soit 28,7% aux BTPH, 83, soit 12% aux services et 18, soit 2,7% à l'agriculture (Tab.9).

Cette vague destructrice de l'appareil productif ne semble pas avoir touché le secteur privé. Les entreprises de moins de 10 salariés se sont multipliées. De 1993 à 1994, leur nombre passe de 21.700 à 25.000;

-- le taux d'utilisation des capacités de production a, comme l'indique le tableau 10, chuté sensiblement. Les activités économiques les plus affectées y sont soulignées en gras. Il s'agit des mines et carrières, des ISMME, des textiles, de la chimie, des bois et papier;

-- la valeur ajoutée de l'industrie a évolué de manière négative: -1,3% en 1993, - 4,4% en 1994, - 1,4% en 1995. Les activités les plus frappées par cette régression sont celles dont la chute des taux d'utilisation des capacités de production est la plus forte: parmi elles, figurent les ISMME qui avaient jadis la mission historique de servir de pilier de l'indépendance économique.

-- le PIB est passé de 1161,7 milliards de DA en 1993 à 2716,4 milliards en 1997. Son coefficient de variation total est donc de 2,34 réparti durant les années 1994-1997 de la manière suivante: 1,27; 1,34; 1,27 et 1,089. Ces chiffres sont exprimés en valeurs courantes. On comprend vite la limite de leur portée, lorsqu'on y associe le fort taux d'inflation de la période d'ajustement (à l'exception de 1997). En volume, le PIB a, comme l'indique le tableau 11, évolué de façon négative en 1993 et 1994: -2,2 et - 0,9% respectivement. Pour les années 1995-97, le taux de croissance est positif mais faible: moins de 4%. Pour

les raisons sus-indiquées, le PIB hors hydrocarbures a varié à un rythme moins important que le PIB total influencé par la valeur ajoutée des hydrocarbures: -2,6 et - 0,3% en 1993 et 1994 contre 3,7; 3,3 et -0,7% durant les années de la période 1995-97. Le taux de croissance du « PIB-hydrocarbures » passe de - 2,5% en 1994 à 4,4% en 1995, à 6,3% en 1996 et à 6% en 1997. (Tab.11).

--- entre 1994 et 1998, plus de 400.000 travailleurs se retrouvent «hors circuit professionnel», à la suite de leur compression due à la dissolution des entreprises, à leur mise en chômage technique, à leurs départs volontaires, à leur mise en retraite anticipée et 500.000 autres en connaissent la *déperdition* qui les fragilise et les prépare aux nouveaux licenciements économiques. (Tab.12)

--- Le secteur d'activité BTPH est le plus affecté par la compression: 128.071 travailleurs soit plus de 60% du total. Cet effectif se répartit à raison de 59,7% pour les EPE et 40,3% pour les EPL. Les données similaires observées dans l'industrie sont de 36545 (soit 17,2% du total) et répartis entre les EPE et les EPL à raison de 83 et 17%. (Tab.13).

Il est difficile de ne pas s'attendre dans ce contexte économique dégradé combiné avec l'accroissement de la population active (de 11% en 1995, 3,3% en 1996 et 2,2% en 1997), à un accroissement du chômage.

Bon nombre de travaux dont le rapport de conjoncture du CNEIS du second semestre 1998, insistent sur les précautions qu'il convient de prendre dans le cadre de la description de ce phénomène, en raison de son «imparfaite mesure». En nombre, les chômeurs sont estimés en 1997 à 2,3 millions, ce qui correspond à un taux par rapport à la population active de 28% contre 20% environ en 1990. Chez les jeunes de 20 à 25 ans, le taux de chômage est pratiquement le double de celui observé globalement: au début des années 90, il était de 41%. Le taux de chômage diffère d'un niveau d'instruction à l'autre: pour les personnes sans qualification, il est de 14%, contre 26 à 30% pour les niveaux intermédiaires (moyen ou secondaire) et de 6% pour les universitaires.

A ce rythme sensible de destruction d'emplois associé aux mesures de libéralisation des prix, les pouvoirs publics ont tenté d'opposer dans les années 90, un certain nombre de mesures dites de *protection sociale*<sup>18</sup>, en vue d'éviter à certaines catégories sociales sans revenu d'être dans le dénuement le plus total. En 1992, *l'indemnité aux catégories sociales sans revenu* (ICSR) d'un montant honteux de 120 DA par mois par personne à charge, est instaurée. Ce dispositif est évalué à près de 6 milliards de DA et a concerné plus de 6 millions de personnes. Même très peu significative, l'aide moyenne n'atteint pas la somme de 1000 DA.

En raison de ses limites pratiques (montant d'aide insignifiant, difficultés de sa gestion par les APC, absence de fichier fiable de personnes ciblées), ce dispositif en est remplacé en octobre 1994 par deux autres dans le cadre du filet social instauré à cette date (décret exécutif n°94-336 du 24 -10 1994), sous l'autorité d'une structure créée à cet effet: *l'Agence de Développement Social*. Ces nouveaux dispositifs sont:

-- *l'allocation forfaitaire de solidarité* (AFS) qui fixe le montant de l'aide en faveur des personnes âgées sans ressources et des handicapés à 600 DA, puis à 900 DA, majorée de 120 DA par personne à charge;

-- et *l'indemnité d'activité d'intérêt général* (IAIG) dont le montant initial de 2100 DA, revu par la suite à la hausse (2800 DA) est versé aux personnes actives, les chefs de ménage en particulier, en contrepartie de leur contribution aux travaux d'intérêt général que l'Etat avait du mal à définir.

A ces deux dispositifs s'ajoute le sous-dispositif de *travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre*

<sup>18</sup> Voir sur cette question deux articles intéressants: B.Arhab, Les effets sociaux du PAS dans le cas de l'Algérie, Revue du CREAD, n°46/47- 1998-99 PP.43-56.et S. Musette et N.E. Ait Hamouda, Evaluation des effets du PAS sur le marché du travail en Algérie, Revue du CREAD, n°46/47, 1998-1999. PP.161-174.

(IUP/HIMO) dont la mission est d'offrir de manière temporaire des emplois rémunérés. On estime le nombre annuel d'emplois créés dans ce cadre à 35.000.

En 1996, par le décret n° 96-297 du 8 septembre, l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes (ANSEJ) est créée en faveur des personnes dont l'âge est compris entre 18 et 35 ans (limite supérieure étendue ensuite à 39 ans).

Dans la pratique, les diverses actions mises en oeuvre par les pouvoirs publics pour réduire la *facture sociale* de la correction structurelle doivent être interprétées plus comme des outils de «sauvetage» des catégories sociales vulnérables «moyennes» par une instauration rapide des règles du marché, que comme une politique d'emploi cohérente visant à accroître la production et le revenu. Aussi, est-il difficile d'y mettre de grands espoirs face au sérieux problème de chômage. Bas revenus et fort taux d'inflation se conjuguent pour éroder le pouvoir d'achat. La conséquence suivante en est inévitable: l'appauvrissement de nombreux groupes de population et son cortège des maux sociaux: épidémies, vols, agressions, prostitution, mendicité. Selon l'Office National des Statistiques, les algériens qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté sont 4,5 millions. Quant aux personnes pauvres, leur nombre s'élève à 14 millions, environ.

Le lecteur qui aurait eu la patience de nous suivre jusqu'ici, serait sans doute incité à penser que l'ajustement, de par son nombre dimension économique et sociale ci-dessus résumée, serait une espèce de «virus» qui détraque tous les ressorts d'un pays.

En effet, la tentation est grande de noter, au regard de ses incidences sur l'économie réelle, le faible intérêt qu'a ou peut avoir la thérapeutique du Fonds dans un pays membre assisté. Pourquoi l'Etat l'accepte-t-il alors, si elle est de nature à «saper» ce que de nombreux groupes de population considèrent comme des acquis du développement? Ces questions, si elles venaient à être posées, ne pourraient émaner que de non-initiés aux problèmes économiques.

En vérité, l'ajustement structurel n'est pas une option. Un pays y recourt non par choix, mais par obligation, celle de résorber le déficit structurel de sa balance de paiements. Il faut rappeler que ce sont les difficultés du système économique qui appellent l'ajustement, bien qu'à son tour, ce programme, en soit un facteur *aggravant*. L'ajustement structurel est élaboré en rapport avec un objectif restrictif de type financier. Il n'est pas exclu qu'il provoque, là où il est mis en œuvre, un «remue-ménage» intérieur devant lequel les pouvoirs publics étalent souvent leur impuissance. Ce constat est encore plus pertinent, dans des pays qui, comme l'Algérie, sont définis par une *matière à réformer* à la fois complexe et diversifiée, parce que dominée longtemps dans son mode de fonctionnement et d'organisation, par la volonté de l'Etat.

De manière imagée, il n'est pas facile d'effacer sans «douleur sociale», au profit de la «main invisible», la «main visible» des pouvoirs publics, là où elle est enracinée même dans l'esprit populaire. Une «thérapie libérale» y est forcément agressive, voire violente. Mais une réforme graduelle, même lorsqu'elle est souhaitable, n'est pas toujours possible. Mise en œuvre par un pouvoir politique frileux, elle éternise, par la démarche politique léthargique «d'un pas en avant, un pas en arrière» la transition à l'économie de marché. Tout effet de nature préjudiciable à la stabilité politique est généralement pris en charge par le décideur par des procédés souvent faciles à actionner (déficit budgétaire, endettement, subventions des prix). A croire que les régimes autoritaires ne sont insensibles à la souffrance populaire, que lorsqu'ils sont tenus par des engagements internationaux.

La question qui mérite d'être posée est la suivante: l'Etat peut-il développer aujourd'hui une aptitude à surmonter de manière principalement, mais non exclusivement autonome, la «panne» du système économique, sans remettre en cause fondamentalement, les *fragiles* équilibres macro-financiers réalisés dans le cadre de l'ajustement économique?

Cet objectif n'est pas une mince affaire. Il suppose un approfondissement de la réforme au-delà de la problématique de

«l'arithmétique financière» de référence du FMI. Nous avons eu déjà l'occasion de formuler les *termes majeurs* du développement algérien, à la lumière des sombres caractéristiques actuelles de l'environnement national et d'un environnement international de plus en plus difficile à domestiquer pour les besoins des politiques économiques intérieures.

Année	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024																																																																																																																																								
PIB (Mds de DA)	10000	10500	11000	11500	12000	12500	13000	13500	14000	14500	15000	15500	16000	16500	17000	17500	18000	18500	19000	19500	20000	20500	21000	21500	22000	22500	23000	23500	24000	24500	25000	25500	26000	26500	27000	27500	28000	28500	29000	29500	30000	30500	31000	31500	32000	32500	33000	33500	34000	34500	35000	35500	36000	36500	37000	37500	38000	38500	39000	39500	40000	40500	41000	41500	42000	42500	43000	43500	44000	44500	45000	45500	46000	46500	47000	47500	48000	48500	49000	49500	50000	50500	51000	51500	52000	52500	53000	53500	54000	54500	55000	55500	56000	56500	57000	57500	58000	58500	59000	59500	60000	60500	61000	61500	62000	62500	63000	63500	64000	64500	65000	65500	66000	66500	67000	67500	68000	68500	69000	69500	70000	70500	71000	71500	72000	72500	73000	73500	74000	74500	75000	75500	76000	76500	77000	77500	78000	78500	79000	79500	80000	80500	81000	81500	82000	82500	83000	83500	84000	84500	85000	85500	86000	86500	87000	87500	88000	88500	89000	89500	90000	90500	91000	91500	92000	92500	93000	93500	94000	94500	95000	95500	96000	96500	97000	97500	98000	98500	99000	99500	100000

<sup>1</sup> Voir R. Boudjema, Financement international, ajustement structurel et développement, théories et faits algériens, Thèse de doctorat d'Etat de sciences économiques, Faculté des Sciences Economiques d'Alger

Tab.1. Quelques indicateurs de l'Algérie : 1991-92.

Indicateurs	1991	1992
PIB (en millions \$)	42690	42480
Exportations (millions \$)	12.870	12.130
Encours de la dette (millions \$)	27.875	26.678
Service de la dette (millions \$)	9.508	9.278
Intérêts (millions \$)	2.286	2.274
Dette/PIB (en %)	65,3	62,8
Dette / Exportations (en %)	216,6	219,9
Service de la dette / Exportations (en %)	73,8	76,5
Service de la dette / PIB (%)	22,2	21,8
Intérêts / Exportations (%)	17,8	18,7

Source: Banque d'Algérie

De manière imagée, il n'est pas facile d'effacer sans «vulnérabilité sociale» au profit de la «main invisible», la «main visible» des pouvoirs publics là où elle est exercée même dans l'esprit populaire. Une «thérapie libérale» y est forcément agressive, voire violente. Mais une réforme graduelle, même lorsqu'elle est souhaitable, n'est pas toujours possible. Mise en œuvre par un pouvoir politique frileux, elle éternise, par la démarche politique libérale que «l'on pas en avant, un pas en arrière» la transition à l'économie de marché. Tout effet de nature préjudiciable à la stabilité politique est généralement pris en charge par le décideur par des procédures souvent faciles à assouplir (déficit budgétaire, endettement, subventions des prix). A savoir que les régimes autoritaires ne sont insensibles à la souffrance populaire, que lorsqu'ils sont tenus par des engagements internationaux.

La question qui mérite d'être posée est la suivante: l'Etat peut-il développer aujourd'hui une aptitude à surmonter de manière principalement, mais non exclusivement autonome, la crise du système économique, sans remettre en cause fondamentalement, les *façilles* équilibres macro-financiers existants dans le cadre de l'équilibrium économique?

Voilà le dilemme du financement international. L'Algérie, à l'instar de nombreux autres pays du monde, est confrontée à ce dilemme.

Tab.2. Quelques indicateurs de l'Algérie 1993

Indicateurs	1993
PIB (en millions dollars)	49,370
Exportations (millions dollars)	11,010
Encours de la dette (millions dollars)	25,724
Service de la dette (millions dollars)	9,050
Intérêts (millions dollars)	1,900
Dette / PIB (%)	52,1
Dette / Exportations (%)	233,6
Service de la dette / PIB (%)	18,33
Service de la dette / Exportations (%)	82,2
Intérêts / Exportations (%)	18,3

Sources: établi à partir des données de la Banque d'Algérie

Tab.3. Encours et répartition de la dette de l'Algérie 1993-98

En milliards de dollars		1993	1994	1995	1996	1997	1998
DMLT	25,024	28,850	31,357	33,230	31,060	30,261	
DCT	0,700	0,636	0,256	0,421	0,162	0,212	
Total	25,724	29,486	31,573	33,651	31,222	30,473	
En pourcentage							
DMLT	3	97,8	99,3	98,7	99,5	99,3	
DCT	97	2,2	0,7	1,3	0,5	0,7	
Total	100	100	100	100	100	100	

Sources: Banque d'Algérie, Médiabank, n° 40, P.5

Tab.4. Structure de la dette à moyen et long terme (en %)

Année	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Crédits de la dette	100	100	100	100	100	100
Emprunts à long terme	100	100	100	100	100	100
Emprunts à moyen terme	100	100	100	100	100	100

Tab 4. Structure de la dette à moyen et long terme (en %):1993-98

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Crédits multilatéraux	12,4	14,0	15,1	18,3	18,8	19,9
Emissions obligataires	2,6	1,2	00	00	00	00
Crédits bilatéraux	63,9	53,2	44,8	37,3	31,3	26,8
Crédits financiers	17,9	13,6	9,1	5,3	3,5	2,4
Crédits commerciaux non assurés	3,2	2,6	1,3	0,8	0,7	0,6
Crédits de rééchelonnement	00	15,4	29,7	38,3	45,7	50,3
Dette à moyen et long terme	100	100	100	100	100	100

Source: Banque d'Algérie. Médiabank, n° 40. P.7.

Tab.5. Quelques indicateurs de l'Algérie. 1993-98

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
PIB (en milliards dollars)	49,374	42,183	41,488	45,784	47,021	47,026
Export. de B.S. (en milliards dollars)	10,410	8,890	10,260	13,21	13,820	10,883
Service de la dette (en milliards dollars)	9,050	4,520	4,244	4,281	4,465	5,180
Dette / PIB (en %)	52,1	69,9	76,1	73,5	66,4	64,8
Dette/ Export. (en%)	247	331,7	307,7	254	226	280
Service de la dette/ PIB (en %)	18,3	10,7	10,22	9,3	9,5	11,01
Service de la dette /Export.(en %).	86,9	50,84	41,3	30,9	32,3	47,5

Source: élaboré à partir des données de la Banque d'Algérie. Médiabank, n° 40. P.6.



Tab.6. Indicateurs des échanges extérieurs de l'Algérie: 1993-97

	1993	1994	1995	1996	1997
Exportations	10,410	8,890	10,260	13,210	13,820
dont:					
Hydrocarbures	9,590	8,606	9,728	12,634	13,659
(En % du total des exportations.	92,12	96,8	94,8	95,6	98,8
Importations	7,990	9,150	10,10	9,09	8,130
Solde commercial	2,42	-0,26	0,16	4,12	5,69
Solde des services	-1,010	-1,240	-1,330	-1,400	-1,080
Solde des revenus	-1,750	-1,740	-2,190	-2,360	-2,210
Solde des transferts	1,140	1,400	1,120	0,880	1,060
Solde courant	0,80	-1,84	-2,24	1,24	3,46
Solde courant/PIB (%)	1,6	-4,4	-5,4	2,7	7,35
Réserves (sans l'or)	1,500	2,640	2,110	4,2304	8,040
Réserves (mois d'importations de B.S)	1,9	2,9	2,1	5	9,4
Prix à l'exportation du baril (en dollars)	17,75	16,31	17,58	21,69	19,49
Taux de change du dollar (en dinars)	23,3	35,1	47,7	54,8	57,8

Sauf indication contraire, les catégories ci-dessus sont exprimées en milliards de dollars. Source: établi à partir des données du F.M.I., Algérie: Stabilisation et transition à l'économie de marché; FMI, 1998

	1993	1994	1995	1996	1997
Recettes budgétaires	320,1	434,2	600,9	824,8	926,7
Dont hydrocarbures	185,0	257,7	358,8	519,7	592,5
Dépenses budgétaires	390,5	461,9	589,1	724,6	845,2
Solde budgétaire	-70,4	-27,7	11,8	100,2	81,5
Solde du Trésor (sans fonds d'assainissement)	-76,3	-33,70	8,64	99,3	84,1
Fonds d'assainissement	24,3	31,7	36,9	24,4	18,0
Solde global du Trésor	-100,6	-65,40	-28,24	74,9	66,1
<b>En pourcentage du PIB</b>					
Recettes budgétaires	27,6	29,5	30,4	33,0	34,0
Dépenses budgétaires	33,6	31,4	29,8	29,0	31
<b>Solde budgétaire</b>	<b>-6,1</b>	<b>-1,9</b>	<b>0,60</b>	<b>4,0</b>	<b>3,0</b>
Solde global du Trésor	-8,7	-4,4	1,4	3,0	2,4

Source: établi à partir des données du F.M.I., Algérie: Stabilisation et transition à l'économie de marché, 1998, pp.25-26.

Tab.8. Evolution de la situation monétaire de l'Algérie 1993-97

	1993	1994	1995	1996	1997
Taux de croissance annuels (en %)					
Monnaie (1)	20,8	6,6	9,1	13,5	14,2
Dont circulation fiduciaire(1*)	14,3	5,8	12,4	16,3	16,4
Quasi-monnaie (2)	23,2	37,2	13,2	16,2	26,2
Masse monétaire (3) = (1+2)	21,5	15,4	10,5	14,4	18,5
Dépôts à la CNEP (4))	11,7	7,5	4,9	11,1	7,6
Exigibilités (5) = (3 + 4)	19,7	14	9,6	13,9	16,8
Crédit à l'Etat (6)	57,5	70,2	-14,4	-30	-14,5
Crédit à l'économie (7)	-52,7	38,9	85,0	37,3	-3,0
Ratios (en %)					
(1*)/(3) (8)	33,8	31,0	31,6	32,1	31,5
(1)/(3) (9)	77,2	65,8	65,0	64,4	62,0
(2)/(3) (10)	28,2	34,2	35	35,6	38,0
(1*)/PIB (11)	18,2	15,1	12,8	11,7	12,5
(3)/PIB (9)	54,0	49,1	40,7	36,6	39,9
(5)/PIB (12)	65,3	58,7	48,2	43,2	46,4
(6)/PIB (13)	21,6	31,8	20,3	11,2	8,8
(7) / PIB (14)	19,0	20,8	28,8	31,1	26,5

Source: établi à partir des données du FMI, Algérie:Stabilisation et transition à l'économie de marché, P. 43.

Tab.9 Répartition des entreprises des secteurs d'activités

	EPE	EPL	Total	en %
Agriculture	5	18	23	2,8
Industrie	60	383	443	54,5
BTPH	54	195	249	30,6
Services	15	83	98	12,1
Total	134	679	813	100

Source: Inspection Générale du Travail

Tab.10 Evolution des TUC des entreprises publiques par branche d'activité entre 1990 et 1996

	1990	1996
Mines et carrières	50,6	-57,7
I.S.M.M.E.	22	33,6
Matériaux de construction	63	61,9
Chimie	46,6	34,4

Source: FMI, Algérie: Stabilisation et transition à l'économie de marché. 1998 p. 17

	1993	1994	1995	1996	1997
PIB total	-2,2	-0,9	3,9	3,8	1,2
dont:					
PIB hydrocarbures	-0,8	2,5	4,4	6,3	6,0
PIB hors hydrocarbures	-2,6	-0,3	3,7	3,3	-0,7

Tab.10. Evolution des TUC des entreprises publiques par branche d'activité entre 1990 et 1996

Source: Office National des Statistiques

	1990	1996
Mines et carrières	70,6	52,7
I.S.M.M.E.	55	33,6
Matériaux de construction	63	61,9
Chimie	46,6	34,4
Agro-alimentaire	67,6	65
Textile	54,2	36,3
Cuirs	64,1	23,8
Bois et papiers	43,9	21,5

**Tab.12. Pertes d'emplois au 30 juin 1998 (en nombre de travailleurs)**

Causes	Au 30 juin 1998
Compression	211.922
Chômage technique	100.840
Départs volontaires	50700
Retraite anticipée	51000
Dépermanisation	500.000
<b>Total</b>	<b>914 462</b>

Source: Inspection Générale du Travail

**Tab.11. Evolution annuelle du PIB réel (en % 1993-97)**

	1993	1994	1995	1996	1997
PIB total	-3,3	-0,9	3,9	3,8	1,5
PIB hors Bois et papiers	-5,0	-0,3	3,7	3,7	30,3
PIB hydrocarbures	-0,8	3,3	4,4	6,3	6,0

Source: FMI

**Tab.14. Taux de chômage en Algérie (en %):1989-97**

	1989	1994	1995	1996	1997
Taux de chômage	19,1	24,4	28,1	28,3	28,3

Source: ONS, numéro spécial 35 et F.M.I., op.cit. P.120

Source: établi à partir des données de l'Inspection Générale du Travail.

	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
<b>EPE</b>	76514	59,6	51557	61,7	128071	60,4
BTBH	30235	23,6	6310	7,5	36545	17,2
Industrie	19345	5,1	24522	29,3	43867	20,7
Services	2205	1,7	1234	1,5	3439	1,7
Agriculture	128299	100	83623	100	211922	100
<b>Total</b>						

EPE: Entreprises publiques économiques  
 EPL: Entreprises publiques locales  
 (1) En nombre de travailleurs  
 (2) En pourcentage du total